

Madame Simonetta Sommaruga
Présidente de la Confédération
Cheffe du DETEC
Bundeshaus Ost
3003 Berne 2

Par email à : finanzierung@bav.admin.ch

Berne, le 21 janvier 2021

Crédit d'engagement pour les indemnisations des prestations de transport régional de voyageurs (TVR) pour les années 2022 à 2025

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Dans votre courrier du 7 octobre 2020, vous nous avez soumis le crédit d'engagement pour les indemnisations des prestations de transport régional de voyageurs (TVR) pour les années 2022 à 2025 pour consultation. Nous tenons à vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre point de vue au nom des 1600 communes affiliées à l'Association des Communes Suisses (ACS).

Les prestations de transport régional de voyageurs (TRV) revêtent un caractère important pour les communes. Ces dernières sont parties prenantes dans le processus de définition de l'offre de transport. À ce titre, elles sont en première ligne pour recueillir auprès de la population les éléments nécessaires pour déterminer les modifications propres à assurer une desserte à la fois efficace et raisonnable. Une part du financement cantonal est assumée par les communes. La répartition du financement entre les communes d'une région de transport public est ancrée dans les différentes législations cantonales. L'ACS salue donc la proposition du Conseil fédéral d'allouer 4398 millions de francs pour le crédit d'engagement relatif à l'indemnisation des prestations TRV pour la période 2022–2025. Ce montant continue à se baser sur une participation fédérale moyenne de 50% et permet donc de pérenniser le système de soutien de la Confédération avec une prise d'engagements pluriannuels. Ce soutien est nécessaire pour permettre de sécuriser la pérennité du TRV.

Le TVR est particulièrement important pour les communes des régions périphériques et de montagne, car il permet la liaison avec les agglomérations, les centres régionaux et les villes. Dans les régions périurbaines et rurales de Suisse, la majorité de la population est dépendante d'un moyen de transport public ou privé. Un TVR de qualité est donc **un facteur de promotion économique important**. L'ACS part du principe que l'utilisation des fonds fédéraux alloués au TVR sera faite de manière optimale en coordination avec les communes et les différentes régions et seront également utilisés pour soutenir des projets innovants, dont la mise en place de projets pilotes, dans le secteur du transport régional de voyageurs.

Selon l'art 81a Cst, Confédération et cantons veillent à ce qu'une offre suffisante de transports publics par rail, route, voie navigable et installations à câbles soit proposée dans toutes les régions du pays. Ainsi toute baisse substantielle des moyens mis à disposition des entreprises de transport conduirait à une réduction de l'offre de transport régional. Ceci impliquerait vraisemblablement un report modal sur le transport individuel, avec des conséquences négatives pour l'économie comme pour l'environnement et renforcerait un phénomène d'inégalité territoriale. Selon toute vraisemblance, le TVR va poursuivre sa croissance. Le soutien et la collaboration tripartite pour répondre aux besoins de ce secteur et une nécessité absolue reconnue par tous les acteurs, dont l'ACS. Cette croissance s'inscrit dans la ligne des changements sociétaux et législatifs actuellement en cours comme la révision totale de la Loi CO2. Ainsi cette évolution doit se faire dans une optique d'équité territoriale et être appuyée par des projets pilotes innovants favorisant un report modal sur des modes de transports peu gourmands énergétiquement. L'ensemble de ces éléments doit se faire dans les limites des capacités financières des communes et avec la participation de ces dernières. Dans ce sens, l'ACS estime que la part de 5 millions de francs par an consacrés aux **innovations** dans le TVR est trop faible.

L'ACS demande également que le renforcement **du système de surveillance des subventions** dans les TP qui fait suite à l'affaire « CarPostal » ne provoque pas un alourdissement des processus administratifs trop importants afin que ces processus restent adaptés au fonctionnement du système de milice qui prévaut au niveau communal.

L'ACS est consciente que les conséquences financières de la pandémie de la **COVID-19** pour le TRV sont traitées séparément (Message concernant la loi urgente sur le soutien des transports Publics durant la crise du COVID-19) et ne font pas l'objet de la présente proposition. Cependant, l'ACS se permet de reconduire ici la demande de réexaminer le paquet d'aide allouée pour le transport régional et local étant donné la durée de la crise actuelle. En effet, les entreprises de transports font face à une forte fluctuation de la fréquentation des transports publics en conséquence directe des mesures édictées par le Conseil fédéral. L'ACS a pris position durant la consultation officielle de juillet 2020 sur la Loi urgente sur le soutien des transports publics et réitère ici ses préoccupations



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

sur les charges financières supplémentaires qui reposeront sur les communes. Il est donc nécessaire que la Confédération contribue également aux pertes dans ce secteur en 2021.

L'ACS déplore que la Confédération ne dédommage pas directement les communes en se tournant uniquement vers les **entreprises concessionnaires**. L'ACS s'oppose à ce procédé qui nie le rôle des communes en tant que mandataire de ces concessions. Cette démarche est un blocage à la mise sur place de solutions communales, régionales voir cantonales. L'ACS demande que la Confédération réexamine l'étendue de son aide ainsi que son processus d'allocation afin que les communes puissent bénéficier de manière directe du soutien de la Confédération.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

Association des Communes Suisses

Le président

Le directeur

Hannes Germann
Conseiller aux États

Christoph Niederberger

Copie à:

Union des villes suisses, Berne

Groupement suisse pour les régions de montagne, Berne